250 métiers des collectivités territoriales

les métiers de la culture

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Des services culturels de proximité

Répondre aux attentes culturelles de la population

Les collectivités territoriales sont le principal financeur des activités culturelles locales. Leurs missions essentielles sont l'animation et la gestion des équipements et des activités culturelles.

Elles disposent pour cela de musées, de bibliothèques, de bibliobus, de théâtres, d'orchestres, d'écoles d'art (musique, danse, art dramatique, art plastique, etc.), de services d'archives, de services d'archéologie, d'espaces multimédias, de salles polyvalentes ou spécialisées, de cinémas. Elles interviennent également dans l'organisation de festivals, de salons, de fêtes locales...

Les métiers territoriaux du secteur culturel peuvent ainsi être regroupés au sein de cinq grands domaines d'activités : l'enseignement artistique et l'encadrement des pratiques, le livre et les techniques documentaires, les spectacles vivants et l'audiovisuel, la conservation du patrimoine, les métiers de la communication et de l'animation culturelle.

65 000 agents

Les 65 000 agents de la filière culturelle œuvrent dans les domaines de l'enseignement artistique (25 000 agents), du livre et des bibliothèques (21 000 agents), du patrimoine et des musées (19 000 agents).
14 % appartiennent à la catégorie A et exercent des fonctions d'encadrement, de conception et d'enseignement ; 38 % se rapportent à la catégorie B et remplissent des fonctions d'application et d'enseignement tandis que 48 % concernent la catégorie C et ont des fonctions d'exécution.
D'ici 10 ans, un agent sur trois de la filière culturelle partira à la retraite.

Les grades de la filière culturelle accessibles par les concours sont : adjoint du patrimoine de 1ère classe (catégorie C, niveau BEP, CAP), assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, assistant d'enseignement artistique (catégorie B, Bac ou équivalent), assistant spécialisé d'enseignement artistique, assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B, Bac +2), bibliothécaire, attaché de conservation du patrimoine, professeur d'enseignement artistique, conservateur du patrimoine, conservateur des bibliothèques, directeur d'établissement d'enseignement artistique (catégorie A, Bac + 3 ou équivalent). Le cadre d'emplois de catégorie C d'adjoint du patrimoine de 2e classe est accessible par recrutement direct.

Zoom
sur quelques métiers

Bibliothécaire

Il gère les collections, organise l'accès du public et met en œuvre la politique de développement de la lecture publique. Ses principales activités sont : l'organisation de l'accueil du public, la gestion du prêt, la gestion et le développement des collections (inventaire, acquisition, catalogage, indexation des ouvrages, entretien des livres), la mise en œuvre de politiques d'animation culturelle (organisation d'expositions, promotion du livre auprès des scolaires, organisation de colloques et manifestations, etc).

Animateur du patrimoine

Il conçoit et développe la mise en valeur d'un patrimoine naturel, historique, artistique, scientifique ou technique sur un territoire rural ou urbain. Il analyse les richesses et réalise les outils de sa découverte : conception des parcours de découverte, mise en place d'actions d'animation et de manifestations adaptées aux différents publics.

Professeur de musique

Auprès d'une école de musique municipale ou intercommunale, ou d'un conservatoire, il initie des publics adultes et scolaires à la pratique d'un instrument sous forme de cours individuels ou collectifs.

Des idées de métiers

Catégorie A

Directeur d'école de musique
Directeur de l'action culturelle
Directeur d'établissement culturel
Bibliothécaire
Professeur de conservatoire
Conservateur de musée
Responsable de médiathèque
Archéologue

Catégorie B

Documentaliste
Animateur du patrimoine
Enseignant d'arts plastiques
Animateur multimédia
Archiviste
Gestionnaire d'équipement culturel

Catégorie C

Guide animateur de musée
Médiateur du livre
Agent des archives
Gestionnaire de prêt en bibliothèque
Surveillant de musée
Agent de bibliothèque

Contacts

CDG 22
Eleusis 2
1, rue Pierre et
Marie Curie
BP 417
22194 Plérin cedex
Tél. : 02 96 58 64 00
www.cdg22.fr

CDG 29
7, bd du Finistère
29336 Quimper cedex
Tél. : 02 98 64 11 30
www.cdg29.fr

CDG 35
Maison des communes
Espace Performance 3
35769 St-Grégoire cedex
Tél. : 02 99 23 31 00
www.cdg35.fr

CDG 56
6 bis, rue Olivier de Clisson
BP 161
56005 Vannes cedex
Tél. : 02 97 68 16 00
www.cdg56.fr

CNFPT Bretagne
Parc d'innovation
de Bretagne Sud
CP 58
56038 Vannes cedex
Tél. : 02 97 47 71 00
www.bretagne.cnfpt.fr

www.emploi-territorial.fr